

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N^o 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 2189 à 2203présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 3

Après le mot :

« analysant »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 13 :

« l'effet des mesures politiques et des moyens mis en œuvre pour l'abolition des inégalités salariales et professionnelles entre les femmes et les hommes. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision. Les avis et rapport sur la situation comparée des femmes et des homes au regard de l'assurance vieillesse sont légion, et les causes des inégalités avérées connues depuis longtemps. En revanche les analyses et avis sur l'effet des mesures politiques et des moyens mis en œuvre pour l'abolition des inégalités salariales et professionnelles entre les femmes et les hommes sont beaucoup plus confidentiels. Le présent amendement propose donc de rendre l'information plus transparente.

Les auteurs de cet amendement rappelle que la France, placée en 2008 au 15^{ème} rang mondial en matière d'égalité entre les femmes et les hommes par le rapport mondial du World économique forum est désormais à la 57^{ème} place, derrière le Nicaragua, le Lesotho, le Mozambique, l'Ouganda...

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 députés :

Adt n°	2189	de	Mme	Jacqueline Fraysse
Adt n°	2190	de	M.	André Chassaigne
Adt n°	2191	de	M.	Marc Dolez
Adt n°	2192	de	M.	François Asensi
Adt n°	2193	de	M.	Bruno Nestor Azerot
Adt n°	2194	de	Mme	Huguette Bello
Adt n°	2195	de	M.	Alain Bocquet
Adt n°	2196	de	Mme	Marie-George Buffet
Adt n°	2197	de	M.	Jean-Jacques Candelier
Adt n°	2198	de	M.	Patrice Carvalho
Adt n°	2199	de	M.	Gaby Charroux
Adt n°	2200	de	M.	Alfred Marie-Jeanne
Adt n°	2201	de	M.	Jean-Philippe Nilor
Adt n°	2202	de	M.	Nicolas Sansu
Adt n°	2203	de	M.	Gabriel Serville